

Les effectifs de la Fédération nationale des officiers mariniers, à Saint-Renan, « restent stables »

Les effectifs nationaux de la Fédération nationale des officiers mariniers sont en baisse. Cependant, ceux de la section de Saint-Renan (Finistère) restent stables. Les indemnités pour les dossiers amiantes sont également revues à la baisse.



Michaël Gillmann, trésorier ; Lionel Duclos, vice-président ; Michel Fumaz, président ; Gilles Mounier, maire ; Didier Le Gac, député ; Françoise Haoualti, adjoint au maire ; Serge Le Goff, secrétaire. | OUEST-France

L'assemblée générale de la section Fnom (Fédération nationale des officiers mariniers) et veuves de la section de Saint-Renan, Milizac-Guipronvel et Lanrivoaré (Finistère) s'est déroulée dimanche 26 janvier 2025, à l'Espace culturel.

Effectifs nationaux en baisse

Les effectifs de la section restent stables avec 117 adhérents comme en 2023, indique Michel Fumaz, son président. Par contre, au niveau national, ils sont en baisse avec 11 454 adhérents, contre 11 846 en 2023, comme en Nord Finistère (AOM29), avec 2 980 adhérents contre 3 045 en 2023. Cette baisse au niveau national comme en Finistère, ce n'est pas bon signe dans la perspective de l'anniversaire de la Fnom, en 2027, qui fêtera ses 100 ans d'existence, souligne le président.

La section Renanaise participe désormais aux cérémonies de remises de fanion à la préparation militaire marine (Esnle ⁽¹⁾ et Maistrance). C'est important pour nous de conserver le lien avec les jeunes actifs.

Baisse des indemnités amiante

Un point a été fait sur les dossiers de maladies professionnelles, et notamment sur celui concernant l'exposition à l'amiante amiante. La procédure a été simplifiée avec un dossier beaucoup moins contraint mais avec une baisse des indemnités, a-t-il rapporté.

En 2025, la section sera présente aux cérémonies patriotiques organisées par la municipalité. Elle donne rendez-vous aux adhérents pour les prochains repas de cohésion, prévus à l'espace Racine le 13 avril (date à confirmer) et en octobre (date à définir). La cotisation annuelle passe à 27 €, au lieu de 26 €.

Contact : tél. section Fnom de Saint-Renan, 06 49 23 25 21. Contact AOM29N Brest : 02 98 22 10 15 (permanence dossiers amiante le vendredi, de 10 h à 12 h).

Contenus Sponsorisés

A